

En vigueur au 30 novembre 2017

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Offre EKO

• Gestion du compte

Gestion de ses comptes sur Internet (Crédit Agricole en Ligne) et via l'application Ma Banque⁽¹⁾

Frais de tenue du compte actif

Alerte SMS si solde du compte inférieur à 20 €

Alerte SMS essentielle – solde débiteur

Alerte SMS Mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Fil Vert Service Vocal au 02.31. 55. 24.24

• Moyens de paiement

Carte de paiement internationale Mastercard Eko

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait opérations illimitées

Chéquier

• Paiements et retraits

Retraits dans tous les distributeurs CA

Retraits en France (hors distributeurs CA) et pays de l'E.E.E⁽²⁾ (25 opérations /an)

Retraits hors pays de l'E.E.E⁽²⁾ (10 opérations / an)

2.00 €/mois
soit 24 €/an

BON A SAVOIR



L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-dessus sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko.

Cette résiliation entrainera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

(1) Téléchargement et accès gratuits de l'application, hors coût de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Services pouvant varier selon votre Caisse régionale.

(2) Espace Economique Européen = Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Document informatif à vocation non publicitaire

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

Société Coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 15, esplanade Brillaud de Laujardière CS 25014 – 14050 CAEN CEDEX 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 022 868